

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 229 Subvention et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le programme « Research in Paris ».

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Cité Internationale Universitaire de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Cité Internationale Universitaire de Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.600.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.